

Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.10	04/06/2024	5918678-00011	Date de la première parution: 05/20/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Merck & Co., Inc
Adresse : 126 E. Lincoln Avenue
Rahway, New Jersey U.S.A. 07065
Téléphone : +1-908-740-4000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-908-423-6000
Adresse de courrier électronique : EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire
Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation oculaire : Catégorie 2A
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Oral(e)) : Catégorie 1 (oreille, Reins, oreille interne)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (oreille, Reins, oreille interne) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter un équipement de protection des yeux et du visage.
Intervention:

Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation

Version 1.10 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 5918678-00011 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 05/20/2020

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Sulfate de dihydrostreptomycine	Donnée non disponible	5490-27-7	$\geq 30 - < 60$ *
Métabisulfite de sodium	Acide disulfureux, sel de sodium (1:2)	7681-57-4	$\geq 1 - < 5$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Symptômes et effets les plus : Provoque une sévère irritation des yeux.

Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.10	04/06/2024	5918678-00011	Date de la première parution: 05/20/2020

importants, aigus et différés		Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
Protection pour les secouristes	:	Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
Avis aux médecins	:	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique d'extinction
Moyens d'extinction inadéquats	:	Inconnu.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone oxydes de soufre Oxydes métalliques
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection personnelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Absorber avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé,

Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation

Version 1.10 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 5918678-00011 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 05/20/2020

entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Ne pas avaler.
Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Ne pas respirer les produits de décomposition.
- Conditions de stockage : Garder dans des contenants proprement étiquetés.
sures : Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Substances et mélanges auto-réactifs
Peroxydes organiques
Produits explosifs
Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Sulfate de dihydrostreptomycine	5490-27-7	TWA	0.4 mg/m ³ (OEB 2)	
Autres informations: OTO				
		limite d'essuyage	Not required	

Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation

Version 1.10 Date de révision: 04/06/2024 Numéro de la FDS: 5918678-00011 Date de dernière parution: 09/30/2023
Date de la première parution: 05/20/2020

Métabisulfite de sodium	7681-57-4	TWA	5 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	5 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP	5 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	5 mg/m ³	ACGIH

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Dioxyde de soufre	7446-09-5	TWA	2 ppm 5.2 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL	5 ppm 13 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	2 ppm	CA BC OEL
		STEL	5 ppm	CA BC OEL
		LECT	5 ppm 10.4 mg/m ³	CA ON OEL
		LMPT	2 ppm 5.2 mg/m ³	CA ON OEL
		VEMP	2 ppm 5.2 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD	5 ppm 13 mg/m ³	CA QC OEL
		STEL	0.25 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique

- : Utiliser des systèmes de traitement fermés ou des technologies de confinement pour contrôler à la source (par ex., boîtes de gants/isolateurs) et pour empêcher les fuites des composés dans le lieu de travail.
- Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.
- Aucune manipulation manuelle permise.
- Les procédés totalement confinés et des systèmes de transport de matériels sont nécessaires.
- Les opérations nécessitent l'utilisation de technologie de confinement appropriée conçue pour empêcher les fuites des composés dans le lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des gaz/vapeurs inorganiques
- Protection des mains
- Matériau : Gants résistants aux produits chimiques
- Remarques : Penser à doubler les gants.

Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.10	04/06/2024	5918678-00011	Date de la première parution: 05/20/2020

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Protection des yeux | : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.
Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut porter des lunettes appropriées.
Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols. |
| Protection de la peau et du corps | : Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire.
D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées.
Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés. |
| Mesures d'hygiène | : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveillance de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de contrôles administratifs. |

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | |
|---|-------------------------|
| Aspect | : Donnée non disponible |
| Couleur | : Donnée non disponible |
| Odeur | : Donnée non disponible |
| Seuil de l'odeur | : Donnée non disponible |
| pH | : Donnée non disponible |
| Point de fusion/congélation | : Donnée non disponible |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Sans objet |
| Inflammabilité (liquides) | : Donnée non disponible |

Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.10	04/06/2024	5918678-00011	Date de la première parution: 05/20/2020

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Peut réagir avec les agents oxydants forts. Des produits de décomposition dangereux se formeront à des températures élevées.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux		
Décomposition thermique	:	Dioxyde de soufre

Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.10	04/06/2024	5918678-00011	Date de la première parution: 05/20/2020

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Sulfate de dihydrostreptomycine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 9,000 - 25,000 mg/kg
DL50 orale (Souris): 30,000 mg/kg

Métabisulfite de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,540 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Métabisulfite de sodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.10	04/06/2024	5918678-00011	Date de la première parution: 05/20/2020

Composants:

Métabisulfite de sodium:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Des effets irréversibles aux yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Métabisulfite de sodium:

Type d'essai	:	Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	Directives du test 429 de l'OECD
Résultat	:	négatif

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Sulfate de dihydrostreptomycine:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Système de test: Lymphocytes humains Résultat: négatif
-----------------------	---	---

Métabisulfite de sodium:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
-----------------------	---	--

	:	Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam- mifère, in vitro Méthode: Directives du test 476 de l'OECD Résultat: négatif
--	---	--

Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Sous-cutanée Méthode: Directives du test 474 de l'OECD Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières simi- laires
----------------------	---	--

Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.10	04/06/2024	5918678-00011	Date de la première parution: 05/20/2020

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Sulfate de dihydrostreptomycine:

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 2 années
NOAEL	: 5 Poids corporel mg / kg
Résultat	: négatif

Métabisulfite de sodium:

Espèce	: Souris
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 24 Mois
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Sulfate de dihydrostreptomycine:

Incidences sur le développement fœtal	: Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Lapin Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 5 Poids corporel mg / kg
---------------------------------------	--

Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Cobaye Voie d'application: Intramusculaire Toxicité maternelle générale: LOAEL: 100 - 200 Poids corporel mg / kg Toxicité pour le développement: NOAEL: 10 Poids corporel mg / kg Résultat: toxicité maternelle observée., Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés.

Métabisulfite de sodium:

Effets sur la fertilité	: Type d'essai: Étude sur trois générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif
-------------------------	--

Incidences sur le développement fœtal	: Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Lapin Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif
---------------------------------------	--

Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.10	04/06/2024	5918678-00011	Date de la première parution: 05/20/2020

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (oreille, Reins, oreille interne) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Composants:

Sulfate de dihydrostreptomycine:

Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Sulfate de dihydrostreptomycine:

Espèce : Cobaye
LOAEL : 40 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jr
Organes cibles : oreille
Symptômes : perte de l'audition

Espèce : Chat
LOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 60 jr
Organes cibles : oreille
Symptômes : ataxie, perte de l'audition, Perte de poids corporel

Espèce : Chat
LOAEL : 300 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 21 jr
Organes cibles : oreille
Symptômes : ataxie, perte de l'audition, Perte de poids corporel

Métabisulfite de sodium:

Espèce : Rat
NOAEL : 110 mg/kg
LOAEL : 220 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 Sem.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.10	04/06/2024	5918678-00011	Date de la première parution: 05/20/2020

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Sulfate de dihydrostreptomycine:

Information générale : Symptômes: Erythème, perte de l'audition, Nausée, Éruption, Vomissements, Migraine, hypotension

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Métabisulfite de sodium:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 178 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 89 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 43.8 mg/l Durée d'exposition: 72 h EC10 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 33.3 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): >= 316 mg/l Durée d'exposition: 34 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 210 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): >= 10 mg/l Durée d'exposition: 21 jr
Toxicité pour les microorganismes	: EC10 (Pseudomonas putida): 30.8 mg/l Durée d'exposition: 17 h

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.10	04/06/2024	5918678-00011	Date de la première parution: 05/20/2020

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus	:	Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	:	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

Sans objet

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	non établi(e)
AICS	:	non établi(e)
IECSC	:	non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique

Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.10	04/06/2024	5918678-00011	Date de la première parution: 05/20/2020

CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA ON OEL / LECT	:	Limite d'exposition à court terme (LECT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de

Dihydrostreptomycin Sulfate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
1.10	04/06/2024	5918678-00011	Date de la première parution: 05/20/2020

l'établissement de la fiche
signalétique

l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques,
<http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 04/06/2024
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F